

## Commune de Bouzonville

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Sous la Présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (20) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M. Armel CHABANE, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M. Clément LARCHER, M. Alain LINDEN, M. Guy OLLINGER, Mme Michelle RIGAUD, M. Jean-Marie SIBILLE, Mme Christiane WAGNER,

Procurations (4) : M. Roland CERATI à M. Guy OLLINGER, M. Franck ISCH à M. Denis DELLWING, M. Manuel RIOS à Mme Michelle RIGAUD, Mme Marie-Christine VENNER à M. Denis PAYSANT

Absents (3) : M. Isiakou Camaroon OUBA BABA, M. Régis SUMANN, Mme Michèle WANGON

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. Roland GLODEN pour être secrétaire de séance.

#### Compte-rendu du Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal

Les activités de M. le Maire, dans le cadre de ses délégations de fonction reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 14 mars 2017, date de la dernière réunion :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La Commune a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

Date	Immeuble	Vendeur	Prix	Acquéreur
16/03/17	14 rue de Sarrelouis	Consorts COURTE	110 000 €	M. POLAT Metin 42 rue de la république 57320 Bouzonville
23/03/17	29 Résidence les Pierres Hautes	AUGE André	202 000 €	M. GOTTSCHALK Daniel 12 rue du stade 57320 SCHWERDORFF

Dans tous les cas susmentionnés, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Contrats et adhésions diverses

- Abonnement 2017 au magazine Maires de France : l'abonnement à la publication mensuelle des Maires de France a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 auprès des de l'association du Même nom pour un coût de 65,00 € TTC.

## **Informations diverses sur les opérations immobilières en cours**

- Cession de terrain situé à côté du cimetière aux Pompes Funèbres de la Nied (PFN)  
Pour mémoire, le Conseil Municipal a décidé de céder une partie de ce terrain aux PFN en vue de la construction d'une chambre mortuaire, au prix forfaitaire de 25 000 €. Cette opération de cession immobilière est en cours. L'arpentage a été réalisé. Préalablement à la cession, il convient de modifier le Plan Local d'Urbanisme. Le terrain, objet de la cession étant, dans le PLU, réservé pour l'extension du cimetière. Les opérations de modification simplifiée du PLU, de la compétence de la CCB3F sont en cours.

- Cession de terrain au Stockholz à l'Intermarché

L'enseigne Intermarché est intéressée par le terrain situé route de Thionville afin d'y transférer son activité. Un certain nombre de difficultés administratives sont en voie de résolution, notamment pour l'autorisation de création d'une sortie du terrain sur la route départementale et vis à vis de la police de l'eau. En revanche, il reste à lever l'hypothèque des fouilles archéologiques. La mise en conformité du terrain vis à vis des dispositions relatives à l'archéologie préventive pourrait être à la fois coûteuse et de nature à retarder la réalisation du projet. M. le Maire considère que cette hypothèque devra être levée afin de permettre la concrétisation du projet de l'Intermarché. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous prochainement avec Mme le Sous-préfet spécifiquement pour évoquer ce dossier.

### **1. 2017032701 - Approbation de l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour suivant :

- 1 - 2017032701 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - 2017032702 - Approbation du compte-rendu du conseil Municipal du 14 mars 2017
- 3 - 2017032703 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

### **2. 2017032702 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2017.

### **3. 2017032703 - Débat d'Orientation Budgétaire**

M. le Maire présente les grandes orientations du Budget Primitif 2017 dans le cadre d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

En propos introductif, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif 2017 sera un exercice difficile compte tenu des incertitudes suivantes :

- les dotations de l'Etat, en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), probablement à nouveau en baisse ne sont pas encore connues le 27 mars 2017,
- aucune des subventions sollicitées auprès des partenaires de la collectivité (Etat, CAF, Région, Département) n'a reçue de réponse à ce jour,
- la tenue des élections présidentielles et législatives en 2017, selon les résultats, pourrait conduire le gouvernement à modifier sa politique fiscale, notamment au regard de l'organisation territoriale dans le cadre de la Loi NoTRE

Outre ces inconnues, il est néanmoins certain que les ressources disponibles en 2017 seront en baisse (diminution de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2016, du FCTVA et des concours de l'Etat).

Les projets quant à eux ne manquent pas. Ils sont nombreux et représentent un volume de dépense important.

Les arbitrages financiers seront donc incontournables tant pour trouver les ressources budgétaires nécessaires à l'équilibre du budget que pour sélectionner les dépenses nouvelles qui seront effectivement inscrites au budget primitif 2017.

Dans un contexte de raréfaction des ressources de la collectivité, plusieurs dossiers sont à l'étude et notamment :

- les nécessaires économies d'énergie,
- la signature d'une convention avec l'Etat, en partenariat avec la CCB3F afin d'obtenir le classement de notre bassin de vie en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), critère incontournable pour l'obtention de subventions plus importantes (notamment via le Fonds de Soutien à l'Investissement Local) et d'une manière plus générale le développement de l'attractivité de Bouzonville, compte tenu de la stagnation de sa population. A cet égard, le manque d'offre immobilière pour les primo accédants à la propriété est un problème,
- le devenir de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis actuellement en phase de portage foncier avec l'EPFL, pour lequel la Commune continuera à constituer des provisions budgétaires,
- le devenir de la SCI Saint Charles,
- la poursuite de la politique municipal en faveur du commerce local.

Le détail des éléments présentés sont annexés au présent compte-rendu sous la forme d'une note de cadrage budgétaire qui a été communiquée aux membres du conseil Municipal dans la note de synthèse.

M. le Maire ouvre le débat.

M. Guy OLLINGER estime qu'avant d'envisager une hausse des impôts locaux il conviendrait d'avoir une meilleure visibilité de l'incidence de l'unification des taux d'imposition de la CCB3F. Les taux pratiqués par la CC3F ayant été plus élevés que ceux de la CCB, l'inévitable harmonisation fiscale entraînera une hausse des taux dans les anciennes commune membre de la CCB et une baisse corrélative dans les communes anciennement adhérentes à la CC3F.

M. le Maire convient que l'harmonisation fiscale annoncée aura effectivement pour conséquence pour les citoyens de notre Commune une hausse des impôts prélevés par la CCB3F. Les administrés ont certes tendance à ne prendre connaissance que du montant total de leur avis d'imposition, sans tenir compte des quotes-parts dues à chaque collectivité et en cas de hausse d'adresser leurs reproches uniquement aux Maires. Toutefois, les communes ne peuvent être les seuls acteurs publics qui décident de subordonner la réalisation de leurs projets à la politique fiscale décidée par d'autres collectivités.

M. Denis DELLWING constate que les taux d'imposition sont plus faibles à Bouzonville que dans d'autres communes appartenant à la même strate démographique. Il considère toutefois que cette situation compense la faiblesse du revenu moyen des habitants de la Commune au regard de ceux des autres communes, notamment dans le sillon mosellan et à proximité de la frontière luxembourgeoise.

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition communaux ont augmenté de 0,33% par an en moyenne ces trois dernières années, soit un rythme très inférieur à celui observé dans d'autres communes de taille comparable, sachant que les élus de Bouzonville ont, historiquement, souhaité conserver une fiscalité modérée. Une hausse des taux comprise entre 1 et 3 % ne serait pas de nature à rompre l'avantage compétitif de la collectivité matière fiscale.

M. Alain LINDEN quitte la salle des délibérations à 19 heures 45. Le nombre de conseillers municipaux présents est ramené à 19. M. Alain LINDEN ne donne pas procuration. Le nombre de suffrages susceptibles d'être exprimés passe de donc de 24 à 23.

Mme Michelle RIGAUD se félicite de la volonté de M. le Maire de constituer des provisions, notamment en vue de l'acquisition future de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis. Elle souhaite que cette politique soit généralisée pour les projets importants et notamment pour la réalisation du terrain de football synthétique au stade municipal dont la concrétisation semble désormais aléatoire en 2017.

M. Robert CHAMPLON abonde dans ce sens en considère que des provisions pourraient également être réalisées dans le cadre d'une réflexion globale et pluriannuelle sur la rénovation des équipements de la Commune.

M. le Maire, d'une manière générale considère que la politique de provisionnement pourrait être systématisés dans les années à venir afin de programmer les dépenses plutôt que de les réaliser dans l'urgence. Cela permettrait à la commune de choisir ses investissements plutôt que d'être contrainte de les réaliser.

M. Armel CHABANE se dit par principe opposé à l'avenir à toute création d'emploi municipal, y compris sous la forme d'emploi aidé. L'Etat transfère des compétences aux collectivités locales et notamment aux communes tout en diminuant son soutien financier (par exemple les cartes d'identité biométriques). Cette politique inacceptable ne pourra pas avoir comme corollaire pour la Commune de Bouzonville la création des emplois que l'Etat supprime par ailleurs. Eu égard au contexte financier difficile, la

Commune de Bouzonville se devra par ailleurs de réaliser des économies en fonctionnement.

M. le Maire rejoint M. Armel CHABANE sur la nécessité de réaliser des économies de fonctionnement. Bien que nombre de postes de dépenses soient contraints, certaines économies ont d'ores et déjà été réalisées. Les efforts entrepris depuis 2014 seront poursuivis, comme par exemple en matière d'éclairage public.

M. le Maire indique par ailleurs que la Commune est saisie d'une demande de prolongation du contrat d'alternance de ses deux apprentis et qu'il n'a pas encore pris de décision quant à l'opportunité de présenter ou non ces deux dossiers au Conseil Municipal.

S'agissant plus spécifiquement de la masse salariale, celle-ci est maîtrisée (elle a même diminué en 2016 par rapport à 2015). La politique de modération salariale entreprise en 2014 reste d'actualité. Toutefois, les décisions prises au plus haut niveau de l'Etat, comme par exemple les hausses de la valeur de l'indice en juillet 2016 et février 2017 ou encore les hausses des cotisations sociales ont souvent une incidence directe sur le volume de la masse salariale.

M. Robert CHAMPLON rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Bouzonville, malgré la stagnation de sa population conserve malgré tout un tissu commercial important. L'emploi local et transfrontalier restent des atouts pour l'économie locale. Il convient donc de ne pas renoncer à investir pour l'avenir.

M. le Maire indique que la deuxième tranche d'aide et de soutien au commerce via le FISAC vient de s'achever en mars 2017. Ce dispositif a constitué un soutien financier important pour nombre d'acteurs locaux de développement économique. L'attache des services compétents de l'Etat et de la Région Grand Est sera prise en vue de la mise en oeuvre d'une troisième tranche d'aide.

Mme Cathy GLUCK formule le voeu que la Commune n'abandonne pas le projet de réalisation d'une maison médicale, au besoin dans les locaux récemment acquis rue d'Eller.

M. le Maire rappelle au membres du Conseil Municipal que ce dossier n'est pas techniquement prêt et qu'en outre, la réalisation d'une maison de santé nécessite un engagement préalable des professionnels de santé.

En l'absence d'autres interventions, le débat est clos sans vote.

# Conseil Municipal du 27 mars 2017

## Note de cadrage budgétaire 2017

### pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

#### CONTEXTE GENERAL : Situation économique et sociale

##### 1. Situation internationale et nationale

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2531694>

A l'été 2016, malgré des signes d'amélioration, les économies émergentes ont encore peiné : l'économie russe ne recule plus, mais la récession brésilienne s'est accentuée et la Chine affiche un nouveau ralentissement. En revanche, la croissance s'est légèrement affermie dans les économies développées. Elle a retrouvé du tonus aux États-Unis, a de nouveau augmenté au Japon et a résisté au choc du référendum décidant du Brexit au Royaume-Uni. Le produit intérieur brut de la zone euro a continué de progresser modérément (+0,3 %), ralentissant un peu en Allemagne et en Espagne, mais retrouvant des couleurs en Italie. L'activité a, comme prévu, légèrement rebondi en France (+0,2 %) après un premier trimestre dynamique et un trou d'air au printemps.

Malgré des incertitudes politiques qui ne se dissipent pas, le climat des affaires s'améliore depuis l'été dans les pays émergents comme dans les économies développées. C'est de bon augure pour une reprise du commerce mondial en 2017, alors qu'en 2016 sa hausse serait la plus faible depuis 2009. Fin 2016 et au premier semestre 2017, la croissance conserverait son élan aux États-Unis, portée par une demande interne revigorée malgré un regain d'inflation. Au Royaume-Uni en revanche, l'activité s'infléchirait nettement après le sursis de l'été, parce que l'investissement des entreprises et la consommation des ménages pâtiraient des premiers effets du vote décidant du Brexit.

Dans la zone euro, les prix accéléreraient aussi, du fait des produits pétroliers, mais l'inflation resterait contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner. En outre, l'investissement résidentiel croît désormais en France et en Italie où il constituait un frein jusqu'en 2015 ; il continuerait de stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin, l'investissement productif retrouverait de l'élan, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer et les taux d'intérêt demeurant très bas.

En France, le climat des affaires confirme ces tendances de la demande interne : il se maintient un peu au-dessus de sa moyenne de long terme dans les services et l'industrie, et s'améliore nettement dans le bâtiment. En outre, les exportations accéléreraient début 2017, à la fois pour répondre à la demande des partenaires de la zone euro et du fait de livraisons aéronautiques à nouveau dynamiques. Ainsi, le commerce extérieur cesserait de peser sur la croissance française au premier semestre 2017, après avoir ôté 0,7 point en 2016.

La demande interne tirerait la croissance du PIB qui s'élèverait un peu fin 2016, à +0,4 %, puis resterait quasiment à ce niveau au premier semestre 2017 : +0,3 % au premier et +0,4 % au deuxième trimestre. Après deux années de croissance modérée (+1,2 % en 2015 et 2016), l'acquis de croissance annuelle pour 2017 s'élèverait à +1,0 % à mi-année, comme un an plus tôt. L'emploi marchand continuerait de progresser solidement d'ici mi-2017, encore soutenu par les dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre en France 9,8 % mi-2017, contre 10,0 % à l'été 2016.

Divers aléas sont associés à ce scénario. Tout d'abord, les résultats des différentes échéances électorales en Europe et outre-Atlantique semblent plus raviver que dissiper les incertitudes politiques. Pour autant, à ce stade, ces incertitudes n'ont pas entamé la confiance des entrepreneurs et des ménages dans la situation économique. Si leur confiance s'affaiblissait, leurs investissements seraient plus faibles que prévu. Par ailleurs, les ménages européens ont accru leur propension à épargner depuis fin 2015 et le scénario retenu suppose qu'ils ne l'augmenteraient pas davantage. Qu'ils accroissent de nouveau leur taux d'épargne ou qu'ils se mettent à consommer plus vite et le scénario diffèrera.

## **2. Situation particulière du secteur public communal**

*Source : Extrait du rapport 2016 de l'Observatoire des Finances Locales*

Après deux années de croissance modérée, la croissance de l'économie française accélère en 2015 : le produit intérieur brut (PIB) progresse de + 1,3 % en euros constants, après + 0,6 % en 2013 et en 2014. Cette évolution s'explique en grande partie par une augmentation plus rapide que l'année précédente de la consommation et des dépenses d'investissement. Ceci compense la contribution toujours négative du commerce extérieur. Les recettes publiques accélèrent légèrement en 2015 : elles progressent de + 2,1 % en valeur, après + 2,0 % en 2014. Elles restent plus dynamiques que les dépenses publiques, qui augmentent de 1,4 % après + 1,8 % en 2014. Le déficit public au sens de Maastricht, à 3,6 % du PIB, se réduit pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, après sa forte dégradation de 2009 due à la crise financière. Cette évolution est en grande partie due aux administrations publiques locales, qui enregistrent pour la première fois depuis 2003 une capacité de financement (+ 0,7 Md€), principalement grâce à la baisse de leurs dépenses. Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale se réduit, s'établissant à 5,8 Md€ en 2015, tandis que le déficit des administrations publiques centrales reste stable à - 72,4 Md€.

Les dépenses des administrations publiques locales se réduisent de - 1,3 % en 2015. En particulier, les dépenses d'investissement diminuent fortement pour la deuxième année consécutive (-10,0 %, après -8,4 % en 2014), après les fortes hausses de 2012 et 2013, ce qui est dû en partie au cycle électoral communal même si ces diminutions sont plus marquées que lors des précédents cycles. Les investissements des APUL représentent 55,1 % de l'investissement des administrations publiques (APU) dans leur ensemble, proportion en baisse de 1,4 point en un an ; en raisonnant uniquement sur les investissements hors recherche et développement réalisée en interne, les administrations publiques locales représentent 67,1 % des investissements publics en 2015.

## 2.1 Une progression de l'épargne brute mais une nouvelle baisse de l'investissement en 2015

En 2015, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre ont augmenté de 1,7 %, confirmant le ralentissement de 2014 (+ 2,5 %, après + 3,0 % en moyenne entre 2010 et 2013).

Ce ralentissement global provient tout d'abord de celui observé pour les frais de personnel (+ 1,9 %, après + 4,1 % en 2014), qui concerne tous les niveaux de collectivités. L'année 2014 avait été marquée par une forte hausse des emplois aidés et par plusieurs mesures qui avaient tiré à la hausse les dépenses de personnel : hausse du taux de cotisation employeur de la CNRACL, revalorisation des carrières des agents de catégorie C et B, généralisation des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014. En 2015, en revanche, les mesures de ce type ont été moins nombreuses, avec notamment une hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL nettement plus limitée (+ 0,1 point) et le maintien du gel du point d'indice de la fonction publique. Par ailleurs, les dépenses relatives aux emplois aidés ont progressé de manière plus modérée, même si elles restent dynamiques (+ 16,5 %, après + 46,7 % en 2014). Le ralentissement des dépenses de personnel en 2015 traduit également les efforts de gestion mis en place dans une partie des collectivités locales. Le ralentissement des dépenses de fonctionnement en 2015 s'explique également par la nouvelle baisse des achats et charges externes dans les communes et dans les départements (respectivement - 1,8 % et - 3,6 %). Il provient, enfin, de la baisse des dépenses d'intervention dans le secteur communal (- 1,3 %, après + 1,9 % en 2014) et de leur ralentissement dans les départements, alors que ces dépenses accélèrent dans les régions.

En revanche, les recettes de fonctionnement ont progressé à un rythme plus rapide qu'en 2014 : + 1,7 % après + 1,0 %. Cette accélération provient des impôts locaux, qui ont augmenté de + 4,4 %, après + 0,8 % en 2014. Les collectivités ont bénéficié de la reprise de la CVAE (+ 4,5 %), après la baisse observée en 2014. Ils ont également profité de la hausse des produits des taxes « ménages », liée surtout à un effet base, mais également à un effet taux classique en année postélectorale. Les autres impôts et taxes sont restés dynamiques (+ 6,3 %), grâce notamment à la forte progression des DMTO perçus par les départements (+ 16,4 %), qui bénéficient d'un redémarrage du nombre de transactions ainsi que de l'effet en année pleine des hausses de taux de 2014, et des hausses intervenues en 2015 dans cinq départements qui n'avaient pas augmenté ces taux en 2014. Le transfert de nouvelles fractions de TICPE aux régions, en remplacement de dotations liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage, a également contribué au dynamisme des autres impôts et taxes. À l'inverse, les concours de l'État sont en baisse, en lien avec la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques (3,67 Md€).

Ainsi, le niveau de l'épargne brute repart à la hausse en 2015 (+ 2,1 %), après trois années de baisse, pour atteindre 27,8 Md€. Cette progression ne concerne cependant que le secteur communal, l'épargne brute des départements et des régions étant toujours orientée à la baisse (respectivement - 0,8 % et - 2,7 %).

Malgré la progression de l'épargne brute, les dépenses d'investissement hors remboursements de dette diminuent pour la seconde année (- 6,6 %, après - 7,8 % en



2014). C'est dans le secteur communal que la baisse est la plus forte (-9,6 %, hors remboursements de la dette), ce qui est dû en partie aux effets du cycle électoral même si les diminutions de 2014 et 2015 sont plus marquées que lors des précédents cycles. Les régions sont le seul niveau de collectivités dont l'investissement progresse (+ 4,7 %).

Malgré une baisse des montants versés au titre du FCTVA, les recettes d'investissement sont assez dynamiques en 2015 (+ 3,1 %, hors emprunts). Mais ce dynamisme ne concerne que les départements et les régions, tandis que les recettes d'investissement, hors emprunts, du secteur communal ne progressent que de 0,9 %. Les collectivités locales bénéficient depuis juin 2015 du mécanisme de préfinancement du FCTVA, sous la forme de prêts à taux zéro accordés par la Caisse des dépôts et consignations; sur l'année 2015, selon les comptes des collectivités, 670 M€ ont été versés dans le cadre de ce mécanisme. Les ressources propres des collectivités (épargne brute et recettes d'investissement hors emprunts) financent 97,7 % des opérations d'investissement (hors remboursement de dette) en 2015. Ce taux de couverture progresse de 8,7 points par rapport à 2014. Dans les communes, ces ressources propres sont même supérieures de 1,9 Md€ aux dépenses d'investissement (hors remboursement de dette). Ce sont toujours les régions qui présentent le taux de couverture le plus faible avec 77,3 % en 2015.

Le besoin de financement des collectivités locales se réduit nettement en 2015, pour atteindre 1,2 Md€. Mais la situation est différente selon le niveau de collectivités : les communes dégagent une capacité de financement de 1,9 Md€, tandis que les autres niveaux de collectivités ont un besoin de financement global de 3,1 Md€. Cette situation aboutit à une hausse de 2,5 Md€ du fonds de roulement des collectivités locales (dont + 2,4 Md€ pour les communes) et à une progression de 3,7 Md€ de leur endettement. L'endettement des collectivités locales atteint ainsi 145,8 Md€ en 2015, soit 3,9 Md€ de plus qu'en 2014. Le taux d'endettement (dette rapportée aux recettes de fonctionnement) progresse de 0,7 point, et atteint 73,9 % ; ce taux d'endettement est particulièrement élevé pour les régions (104,3 %). Le bloc communal enregistre en 2015 un nouveau ralentissement de ses dépenses de fonctionnement, et une progression plus rapide de ses recettes, ce qui aboutit à une nette augmentation de l'épargne brute. Malgré cette amélioration, les dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) diminuent à nouveau nettement. Dans les départements, la croissance des dépenses de fonctionnement ralentit également, mais elles restent plus dynamiques que les recettes de fonctionnement. Leur épargne brute poursuit donc sa baisse. Les dépenses d'investissement hors remboursement de dette diminuent pour la deuxième année, après la stabilisation de 2013.

Les recettes de fonctionnement des régions sont reparties à la hausse en 2015, mais sont restées moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute, déjà orientée à la baisse depuis 2011, diminue à nouveau de 2,7 %. Cependant, l'investissement a continué à progresser. Les recettes d'investissement (hors emprunts) sont très dynamiques (+ 19,3 %) grâce notamment à des financements provenant de fonds européens. La dette des régions continue cependant à augmenter : le taux d'endettement des régions dépasse désormais les 100 %.

## 2.2 2016 : des impôts locaux moins dynamiques, une réduction des concours financiers de l'Etat et une reprise de l'investissement

Selon la dernière note de conjoncture de l'Insee, l'amélioration de la situation économique en 2015 devrait se confirmer en 2016, avec une croissance du PIB de 1,6 %. L'investissement productif serait le principal moteur de l'accélération de l'activité. L'inflation resterait faible, ce qui stimulerait le pouvoir d'achat des ménages. L'emploi total devrait progresser de 210 000 postes et le taux de chômage devrait diminuer de 0,4 point pour atteindre 9,8 % en fin d'année (France, y compris DOM). Ces prévisions ont cependant été faites avant la décision de « Brexit », et ne tiennent donc pas compte des possibles conséquences de la sortie du Royaume-Uni sur les économies européennes.

En 2016, selon les budgets primitifs, les ressources des collectivités locales devraient progresser de manière moins forte qu'en 2015. Tout d'abord, selon les données fiscales disponibles, la hausse des recettes de CVAE ne sera que de + 1,4 %, après + 4,5 % ; par ailleurs, dans le bloc communal, la progression des bases des taxes « ménages » et de la CFE sera moins forte qu'en 2015. L'année sera à nouveau marquée par une réduction des concours de l'État au titre de la contribution au redressement des finances publiques; la DGF diminuera ainsi de 3,4 Md€.

Malgré la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+ 0,6 % au 1er juillet) et les premiers effets des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), les budgets primitifs des collectivités prévoient globalement une croissance à nouveau limitée des dépenses de personnel. Les achats et charges externes devraient également progresser lentement.

Toujours selon les budgets primitifs, le taux d'épargne brute devrait rester globalement stable, avec cependant des différences selon le niveau de collectivités. Les dépenses d'investissement devraient augmenter légèrement, sauf pour les départements. Le soutien de l'État à l'investissement public local a été encore accru en 2016 grâce à la mobilisation de crédits supplémentaires de 1 Md€ en faveur des communes et des intercommunalités : le montant exceptionnel de 816 M€ (+ 200 M€) de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été reconduit et une dotation de soutien à l'investissement local a été créée (800 M€). Dernier volet de ce soutien à l'investissement, l'élargissement des dépenses éligibles au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), dont les ressources sont en progression de 85 M€ pour s'élever à plus de 6 Md€.

Selon les budgets primitifs des communes, disponibles pour la moitié d'entre elles, les dépenses de fonctionnement devraient à nouveau progresser de façon limitée, avec notamment un effort pour stabiliser les dépenses d'achats et charges externes. Du côté des recettes, la contribution du secteur communal au redressement des finances publiques se montera à 1,45 Md€ pour les communes et à 621 M€ pour les groupements à fiscalité propre. La péréquation au sein du bloc communal sera renforcée : les composantes péréquatrices de la DGF des communes progresseront (avec une hausse de + 180 M€ pour la DSU et de + 117 M€ pour la DSR) et les fonds de péréquation continueront à monter en puissance (+ 20 M€ pour le FSRIF et + 220 M€ pour le FPIC). Les impôts locaux devraient progresser de façon plus limitée qu'en 2015. Les budgets

primitifs des communes prévoient une reprise des dépenses d'investissement, après deux années de baisse, ce qui correspondrait aux effets habituels du cycle.

L'année 2017 verra des modifications importantes dans les périmètres des collectivités locales. Tout d'abord, la loi NOTRe du 7 août 2015 a fixé un seuil minimal de population de 15 000 habitants pour les groupements à fiscalité propre, pouvant faire l'objet d'adaptations pour les territoires peu densément peuplés ou situés en zone de montagne. Ainsi, alors que la France comptait 2 062 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1er janvier 2016, les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) arrêtés au 31 mars 2016 prévoient au 1er janvier 2017 une diminution de leur nombre qui pourrait atteindre 40 %. Par ailleurs, après la création de 317 communes nouvelles au 1er janvier 2016, le mouvement de regroupement des communes devrait se poursuivre dans les années à venir. Enfin, une collectivité locale unique issue de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des conseils départementaux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse se mettra également en place au 1er janvier 2018. Les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe se mettront également en place. Les régions se verront ainsi attribuer des responsabilités plus importantes concernant le transport interurbain de voyageurs, y compris le transport scolaire. Cela aura des conséquences sur les niveaux et la structure des dépenses des régions et des départements, mais aussi sur leurs ressources, avec le transfert de 25 points de CVAE des départements vers les régions.

<p><b>TENDANCES BUDGETAIRES</b>  <b>ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE</b>  <b>Programme des investissements</b></p>
--

**1. Analyse de l'historique des résultats des comptes administratifs**

Pour la section de **fonctionnement**, les résultats des comptes administratifs, hors report des exercices précédents (soit l'effort financier propre à chaque exercice ou résultat d'exploitation) ont été les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DF	3 381 541,00	3 379 896,56	3 437 771,23	3 678 354,05	3 389 523,49	3 613 597,52
RF	4 123 188,59	4 016 505,39	3 820 464,72	3 667 714,41	3 678 354,05	3 643 886,56
<b>Balance</b>	<b>741 647,59</b>	<b>636 608,83</b>	<b>382 693,49</b>	<b>- 10 639,64</b>	<b>288 830,56</b>	<b>30 289,04</b>

Ces données sont toutefois à corriger des éléments suivants :

- En 2011, la Commune a cédé des terrains à la SCI Imhotep pour la construction du commerce nommé "Le Patio" pour la somme de 179 960 €. Il s'agit d'une opération exceptionnelle liée à une cession d'actifs.
- En 2012, la Commune de Bouzonville a émis un titre de recette de 94 752,20 € suite à la mise en débit du comptable de la collectivité. En outre, les indemnités de l'assureur de la Commune ont été exceptionnellement élevées, à hauteur de 21 083,16 €.
- En 2014, les opérations de cessions mobilières et immobilières suivantes ont été réalisées : cession d'un débit de boisson pour un montant de 4 000 € et cession des jardins du presbytère pour un montant de 30 393 €.
- En 2015, l'annulation partielle du titre de mise en débit du comptable de la collectivité a été prise en charge à hauteur de 93 752,20 € en dépenses.
- En 2016, la Commune a provisionné à hauteur de 290 000 € en vue de l'acquisition future de l'ensemble immobilier rue du Sarrelouis d'une part et de la mise de la deuxième tranche de mise en peinture du Groupe Scolaire Pol Grandjean d'autre part.

La balance de la section de fonctionnement, corrigée de ces éléments exceptionnels aurait été la suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DF	3 381 541,00	3 379 896,56	3 437 771,23	3 678 354,05	3 295 771,29	3 323 597,52
RF	3 943 228,59	3 900 670,03	3 820 464,72	3 633 321,14	3 678 354,05	3 643 886,56
<b>Balance</b>	<b>561 687,59</b>	<b>520 773,47</b>	<b>382 693,49</b>	<b>- 45 032,64</b>	<b>382 582,76</b>	<b>320 289,04</b>

En ajoutant les reports d'un exercice sur l'autre, les balances consolidées ont été les suivantes en fonctionnement :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultats	741 647,59	636 608,83	382 693,49	289 559,62	288 830,56	30 289,04
Reports	297 285,42	342 492,93	522 695,70	46 461,75	341 958,08	381 869,83
<b>Balance</b>	<b>1 038 933,01</b>	<b>979 101,76</b>	<b>905 389,19</b>	<b>336 021,37</b>	<b>630 787,64</b>	<b>412 158,87</b>

Pour la section **d'investissement**, les résultats des comptes administratifs, hors report des exercices précédents et excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 (soit l'effort financier propre à chaque exercice, ou résultat d'exploitation) ont été les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DI**	1 091 118,99	1 559 914,84	1 487 970,84	2 105 185,53	904 251,24	1 739 701,94
RI*	759 350,77	571 493,44	994 702,38	1 344 599,69	1 116 797,26	1 443 615,27
<b>Balance</b>	<b>- 331 768,22</b>	<b>- 988 421,40</b>	<b>- 493 268,46</b>	<b>- 760 585,84</b>	<b>212 546,02</b>	<b>- 296 086,67</b>

\* hors excédent de fonctionnement capitalisé

\*\* hors report de l'exercice précédent

En ajoutant le résultats reporté de l'année précédente ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé, les résultats, hors restes à réaliser, ont été les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultats	- 331 768,22	- 988 421,40	- 493 268,46	- 760 585,84	212 546,02	- 296 086,67
Reports	-139 369 65	- 235 007,62	- 526 988,94	- 563 851,34	-465 509,74	- 252 963,72
EFC*	236 130,25	696 440,08	456 406,06	858 927,44	0,00	248 917,81
<b>Balance</b>	<b>- 235 007,62</b>	<b>- 526 988,94</b>	<b>- 563 851,34</b>	<b>- 465 509,74</b>	<b>- 252 963,72</b>	<b>- 300 132,58</b>

\* Excédent de fonctionnement capitalisé

- En fonctionnement, l'effort consenti sur l'exercice s'est nettement amélioré en 2015 par rapport à 2014. En 2016, l'épargne de la collectivité, déduction faite des provisions pour les dépenses futures est cependant en diminution. Une amélioration du résultat d'exploitation passe par une diminution des dépenses et/ou une augmentation des recettes d'une exercice sur l'autre. Du fait du caractère contraint de la plupart de nombre de dépenses et de recettes (diminution des dotations de l'Etat, hausses mécaniques de certains postes de dépenses), le nombre de postes d'intervention sont restreints :
  - les impôts,
  - le volume des subventions aux associations,
  - la maîtrise de la masse salariale,
  - le provisionnement des investissements futurs.
- En investissement, pour la première fois en 2015, le résultat d'exécution a été positif, par une meilleure adéquation des ressources aux dépenses, mais surtout par la modération des dépenses à un niveau inférieur à un million d'euros. En 2016, la Commune a choisi d'augmenter à nouveau son volume de dépenses, entraînant automatiquement, malgré un fort taux de réalisation des recettes, le retour au déficit de la section. Il conviendra de poursuivre dans la voie de l'optimisation du financement des opérations d'équipement importantes en ne réalisant que celles sur laquelle un taux de financement supérieur à 50 % est assuré.

## **2. Gestion de la dette**

L'évolution du stock de la dette (c'est à dire du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année), ainsi que des annuités est la suivante sur la période 2002 à 2020 :

Exercice	Capital restant dû 1 <sup>er</sup> janvier sur emprunts existants	Date par habitant de bouzonville	Dette par habitant de la strate (national)	Annuités sur emprunts existants au 01/01/17	Annuité de la dette par habitant Bouzonville	Annuités de la strate (national)
2002	4 237 340,59	968,00	549,00	607 661,60	143,00	95,00
2003	4 038 772,97	862,00	498,00	653 661,10	158,00	115,00
2004	4 319 994,99	920,00	535,00	668 641,71	164,00	81,00
2005	4 105 949,34	868,00	551,00	646 432,96	162,00	80,00
2006	4 203 530,46	893,00	574,00	628 268,47	150,00	81,00
2007	3 957 892,69	821,00	535,00	664 085,17	161,00	71,00
2008	3 462 203,66	886,00	539,00	675 907,40	164,00	77,00
2009	2 941 032,60	797,00	583,00	606 449,45	152,00	80,00
2010	3 409 679,30	705,00	589,00	617 970,06	144,00	83,00
2011	3 466 620,63	720,00	569,00	489 711,01	113,00	85,00
2012	3 087 244,82	652,00	800,00	424 765,54	99,00	105,00
2013	3 274 863,58	713,00	814,00	358 764,58	84,00	106,00
2014	3 716 749,31	822,00	793,00	394 766,14	95,00	104,00
2015	3 430 588,90	836,73	710,00	397 801,08	97,69	105,00
2016	3 139 781,39	765,80		374 666,53	92,01	
2017	3 613 714,65	887,45		410 308,06	100,76	
2018	3 299 428,60	810,27		390 817,02	95,98	
2019	2 995 979,58	735,75		386 397,65	94,89	
2020	2 688 507,08	660,24		381 978,54	93,81	
2021	2 376 849,72	583,71		347 517,01	85,34	
2022	2 091 225,97	513,56		327 954,46	80,54	
2023	1 817 572,52	446,36		321 716,51	79,01	

L'endettement en capital de la Commune de Bouzonville étant supérieur à celui de collectivités de taille comparable, il importe de stabiliser le capital restant dû au niveau actuel. Cela signifierait de limiter le recours à l'emprunt, pour une année donnée, au niveau des remboursements en capital de l'exercice.

Pour les exercices 2017 à 2020, ces montants pourraient être les suivants :

Année	Capital remboursé sur emprunts existants en 2017
2017	314 286,05
2018	303 449,02
2019	307 472,50
2020	311 657,36

Tout emprunt supérieur à environ 300 000 € annuel conduirait donc à augmenter l'endettement de la collectivité.

Il pourra, le cas échéant, être dérogé à cette limite, sous réserve que le Conseil Municipal décide d'assumer cette décision en vue de la réalisation d'investissements jugés stratégiques pour l'avenir de la Commune de Bouzonville.

### 3. Les recettes de fonctionnement

- Les dotations de l'Etat

S'agissant des dotations de l'Etat, les montants notifiés ont été les suivants :

Dotations	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF*	395 884	395 756	391 552	388 582	382 128	338 038	257 651
Contribution ****	0	0	0	0	- 30 023	- 68 378	-68 154
DNP**	0	0	14 780	16 398	19 512	23 414	26 346
DSR***	55 113	55 953	64 591	73 956	84 523	99 822	115 062
<b>Total</b>	<b>450 997</b>	<b>451 709</b>	<b>471 923</b>	<b>478 936</b>	<b>456 140</b>	<b>392 896</b>	<b>330 905</b>
Variation / n-1		+ 712	+ 20 214	+ 7 013	- 22 796	- 63 244	- 61 991
Variation cumulée		+ 712	+ 20 926	+ 27 939	- 5 143	- 68 387	- 120 092

\* Dotation globale de Fonctionnement

\*\* Dotation Nationale de Péréquation

\*\*\* Dotation de Solidarité Rurale

\*\*\*\* Contribution de la commune au redressement des finances publiques

Ainsi, la baisse des dotations de l'Etat a surtout été sensible à partir de 2015. La baisse des dotations s'est poursuivie en 2016 et devrait continuer au moins encore cette année à hauteur probablement d'une baisse supplémentaire de l'ordre de 60 000 € portant le cumul des baisses des contributions de l'Etat à 180 000 € sur 3 ans.

- Les impôts

Comme le montre le tableau ci-dessous, les impôts directs à Bouzonville restent sensiblement inférieurs à ceux prélevés dans les communes de Moselle de taille comparable :

<b>Taxe d'habitation</b>							
Année	Algrange	Boulay	Bouzonville	Créhange	Nilvange	Phalsbourg	Sierck les Bains
2010	15,55%	11,42%	9,31%	11,58%	13,86%	11,12%	12,75%
2011	15,55%	12,11%	9,43%	12,00%	14,00%	18,74%	19,50%
2012	15,55%	12,84%	9,53%	12,00%	14,00%	18,74%	19,50%
2013	15,55%	12,84%	9,63%	12,00%	14,00%	18,74%	19,50%
2014	15,55%	13,23%	9,63%	12,00%	14,00%	18,74%	20,18%
2015	16,55%	13,50%	9,63%	13,00%	14,00%	18,74%	20,18%
2016			9,73%				
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>							
Année	Algrange	Boulay	Bouzonville	Créhange	Nilvange	Phalsbourg	Sierck les Bains
2010	15,08%	12,65%	13,22%	14,81%	14,38%	11,51%	15,09%
2011	15,08%	13,16%	13,38%	15,34%	14,52%	11,51%	15,09%
2012	15,08%	13,69%	13,52%	15,34%	14,52%	11,51%	15,09%
2013	15,08%	13,69%	13,66%	15,34%	14,52%	11,51%	15,09%
2014	15,08%	14,10%	13,66%	15,34%	14,52%	11,51%	15,62%
2015	16,08%	14,38%	13,66%	16,61%	14,52%	11,51%	15,62%
2016			13,80%				

<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>							
<b>Année</b>	<b>Algrange</b>	<b>Boulay</b>	<b>Bouzonville</b>	<b>Créhangé</b>	<b>Nilvange</b>	<b>Phalsbourg</b>	<b>Sierck les Bains</b>
2010	66,67%	52,32%	37,41%	42,94%	80,10%	51,22%	50,94%
2011	66,67%	53,37%	37,87%	44,49%	80,89%	53,70%	53,41%
2012	66,67%	55,44%	38,27%	44,49%	80,89%	53,70%	53,41%
2013	66,67%	55,44%	38,67%	44,49%	80,89%	53,70%	53,41%
2014	66,67%	57,10%	38,67%	44,49%	80,89%	53,70%	55,26%
2015	70,96%	58,24%	38,67%	48,20%	80,89%	53,70%	55,26%
2016			39,07%				

M. le Maire, conformément aux engagements pris, souhaite poursuivre la politique de maîtrise de la fiscalité.

Ainsi, la ville de Bouzonville n'a pas augmenté ses impôts ni en 2014 ni en 2015. Une augmentation modérée de 1% a été votée en 2016, soit une augmentation moyenne en taux de 0,33% sur les trois premiers exercices de la mandature en cours.

Compte tenu d'une variation des bases moins importante que prévue en 2016, les recettes fiscales supplémentaires engrangées par la commune n'ont été en définitive que de 1 741 €.

Le contexte économique difficile tend à diminuer le pouvoir d'achat des ménages. Malgré les baisses de ressources auxquelles la Commune est confrontée, il serait dans l'absolu d'autant plus important de poursuivre la politique actuelle de modération fiscale que le produit prélevé sur les ressources des ménages augmenteront mécaniquement plus rapidement que l'augmentation du pouvoir d'achat.

Toutefois, eu égard au contexte de baisse des dotations de l'Etat et compte tenu de projets importants susceptibles d'être réalisés en 2017, la question d'une variation raisonnée des taux d'imposition se pose à nouveau.

Les bases fiscales 2017 viennent d'être notifiées à la Commune de Bouzonville.

Sur la base d'une croissance de 1 % des bases d'imposition à compter de 2018 (sauf pour la taxe foncière non bâtie), les produits seraient les suivants à taux constant :

<b>Bases (+1% de 2017 à 2020, sauf pour la TFNB)</b>						
<b>Impôts</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	3 818 349	3 660 042	3 706 000	3 743 060	3 780 491	3 818 296
TFB	5 267 218	5 322 034	5 375 000	5 428 750	5 483 038	5 537 868
TFNB	63 661	64 039	64 200	64 200	64 200	64 200
<b>Taux constants</b>						
<b>Impôts</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	9,63%	9,73%	9,73%	9,73%	9,73%	9,73%
TFB	13,66%	13,80%	13,80%	13,80%	13,80%	13,80%
TFNB	38,67%	39,07%	39,07%	39,07%	39,07%	39,07%



<b>Produits</b>						
<b>Taux</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	367 707	356 122	360 594	364 200	367 842	371 520
TFB	719 502	734 441	741 750	749 168	756 659	764 226
TFNB	24 618	25 020	25 083	25 083	25 083	25 083
<b>Total</b>	<b>1 113 842</b>	<b>1 115 583</b>	<b>1 127 427</b>	<b>1 138 451</b>	<b>1 149 584</b>	<b>1 160 829</b>
<b>Gains / exercice n-1</b>		<b>1 741</b>	<b>11 844</b>	<b>11 024</b>	<b>11 133</b>	<b>11 245</b>
<b>Gains cumulés / 2015</b>		<b>1 741</b>	<b>13 585</b>	<b>24 609</b>	<b>35 742</b>	<b>46 987</b>

Si la hausse annuelle des taux était de 1 % par an à compter de 2017, les résultats seraient les suivants :

<b>Bases (+1% de 2017 à 2020, sauf pour la TFNB)</b>						
<b>Impôts</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	3 818 349	3 660 042	3 706 000	3 743 060	3 780 491	3 818 296
TFB	5 267 218	5 322 034	5 375 000	5 428 750	5 483 038	5 537 868
TFNB	63 661	64 039	64 200	64 200	64 200	64 200

<b>Taux (+1% de 2017 à 2020)</b>						
<b>Impôts</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	9,63%	9,73%	9,83%	9,93%	10,03%	10,13%
TFB	13,66%	13,80%	13,94%	14,08%	14,22%	14,36%
TFNB	38,67%	39,07%	39,46%	39,85%	40,25%	40,65%

<b>Produits</b>						
<b>Taux</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	367 707	356 122	364 300	371 686	379 183	386 793
TFB	719 502	734 441	749 275	764 368	779 688	795 238
TFNB	24 618	25 020	25 333	25 584	25 841	26 097
<b>Total</b>	<b>1 113 842</b>	<b>1 115 583</b>	<b>1 138 908</b>	<b>1 161 638</b>	<b>1 184 712</b>	<b>1 208 128</b>
<b>Gains / exercice n-1</b>		<b>1 741</b>	<b>23 325</b>	<b>22 730</b>	<b>23 074</b>	<b>23 416</b>
<b>Gains cumulés / 2015</b>		<b>1 741</b>	<b>25 066</b>	<b>47 796</b>	<b>70 870</b>	<b>94 286</b>

Si l'augmentation annuelle était de 2%, les résultats seraient les suivants :

<b>Bases (+1% de 2017 à 2020, sauf pour la TFNB)</b>						
<b>Impôts</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	3 818 349	3 660 042	3 706 000	3 743 060	3 780 491	3 818 296
TFB	5 267 218	5 322 034	5 375 000	5 428 750	5 483 038	5 537 868
TFNB	63 661	64 039	64 200	64 200	64 200	64 200

<b>Taux (+2% de 2017 à 2020)</b>						
<b>Impôts</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	9,63%	9,73%	9,92%	10,12%	10,32%	10,53%
TFB	13,66%	13,80%	14,08%	14,36%	14,65%	14,94%
TFNB	38,67%	39,07%	39,85%	40,65%	41,46%	42,29%

<b>Produits</b>						
<b>Taux</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	367 707	356 122	367 635	378 798	390 147	402 067
TFB	719 502	734 441	756 800	779 569	803 265	827 357
TFNB	24 618	25 020	25 584	26 097	26 617	27 150
<b>Total</b>	<b>1 113 842</b>	<b>1 115 583</b>	<b>1 150 019</b>	<b>1 184 464</b>	<b>1 220 029</b>	<b>1 256 574</b>
<b>Gains / exercice n-1</b>		<b>1 741</b>	<b>34 436</b>	<b>34 445</b>	<b>35 565</b>	<b>36 545</b>
<b>Gains cumulés / 2015</b>		<b>1 741</b>	<b>36 177</b>	<b>70 622</b>	<b>106 187</b>	<b>142 732</b>

Enfin, si la hausse annuelle était de 3%, les résultats seraient les suivants :

<b>Bases (+1% de 2017 à 2020, sauf pour la TFNB)</b>						
<b>Impôts</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	3 818 349	3 660 042	3 706 000	3 743 060	3 780 491	3 818 296
TFB	5 267 218	5 322 034	5 375 000	5 428 750	5 483 038	5 537 868
TFNB	63 661	64 039	64 200	64 200	64 200	64 200

<b>Taux (+3% de 2017 à 2020)</b>						
<b>Impôts</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	9,63%	9,73%	10,02%	10,32%	10,63%	10,95%
TFB	13,66%	13,80%	14,21%	14,64%	15,08%	15,53%
TFNB	38,67%	39,07%	40,24%	41,45%	42,69%	43,97%

<b>Produits</b>						
<b>Taux</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
TH	367 707	356 122	371 341	386 284	401 866	418 103
TFB	719 502	734 441	763 788	794 769	826 842	860 031
TFNB	24 618	25 020	25 834	26 611	27 407	28 229
<b>Total</b>	<b>1 113 842</b>	<b>1 115 583</b>	<b>1 160 963</b>	<b>1 207 664</b>	<b>1 256 115</b>	<b>1 306 363</b>
<b>Gains / exercice n-1</b>		<b>1 741</b>	<b>45 380</b>	<b>46 701</b>	<b>48 451</b>	<b>50 248</b>
<b>Gains cumulés / 2015</b>		<b>1 741</b>	<b>47 121</b>	<b>93 822</b>	<b>142 273</b>	<b>192 521</b>

Ces hausses proposées de la fiscalité sont certes potentiellement importantes en valeur relative.

Toutefois, si l'option d'une hausse annuelle de 3% par an était retenue, les taux obtenus en 2020 resteraient nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les communes mosellane de taille comparable, même en admettant que ces dernière n'augmentent pas du tout leurs impôts d'ici 2020.

Les effets cumulatifs de la hausse des impôts permettraient de rattraper les effets des baisses des dotations de l'Etat de ces trois dernières années d'ici à 2020.

Au regard des investissements projetés, la question d'augmenter les impôts en 2017 dans une proportion qui reste à déterminer se posera.

- La fiabilité des inscriptions budgétaires en recettes

Afin de sécuriser les recettes de fonctionnement inscrites au budget, il conviendra de poursuivre l'effort entrepris visant à suivre de près et de manière systématique les encaissements. Cela implique un travail de fonds pour relancer les débiteurs de la collectivité et le cas échéant, entamer des procédures contentieuses

#### **4. Les dépenses de fonctionnement**

- Les charges de personnel

Au 1er janvier 2017, l'état du personnel permanent était le suivant :

n°	Genre	Agent	ETP	Catégorie
1	Mme	BAUER Karine	1,00	C
2	Mme	BOUREAU Nathalie	1,00	C
3	Mme	BRACH Marie Anne	0,56	C
4	M	CAPUTO Jean Claude	1,00	C
5	Mme	CAPUTO Nathalie	1,00	C
6	Mme	CAVELIUS Annick	1,00	C
7	Mme	CHABANE Fatma	0,99	C
8	Mme	COLCHEN Diane	1,00	C
9	Mme	CRIADO Perine	1,00	B
10	M	ESCH Claude	1,00	C
11	M	FOUSSE Gérard	1,00	C
12	M	GEHL Roland	1,00	C
13	M	GETTE Pascal	1,00	B
14	M	HERDER Christian	1,00	C
15	M	HINKEL Christophe	1,00	C
16	M	JOLIVALT Cédric	1,00	C
17	Mme	LADENER Nathalie	0,76	C
18	Mme	LAMBERT Maryse	0,99	C
19	Mme	LANFRIT Josiane	0,29	C
20	M	LANFRIT Michael	1,00	C
21	Mme	LAUX Christiane	1,00	C
22	Mme	LHOUSSENE Blandine	0,99	C

23	Mme	LO PRESTI Thérèse	0,50	C
24	Mme	MARTIN Julie	1,00	C
25	Mme	MESEMBOURG Myriam	1,00	C
26	Mme	METZINGER Delphine	1,00	C
27	M	MILAZZO Benjamin	1,00	A
28	Mme	NINANE Joëlle	1,00	C
29	M	NINANE Philippe	1,00	A
30	M	PEAN Stéphane	1,00	B
31	M	POINTEL Yvon	1,00	B
32	M	PRUDHOMMEAU Alain	1,00	C
33	Mme	REYNAUD Delphine	0,54	C
34	M	ROLL Christopher	1,00	C
35	Mme	ROUX Mireille	0,64	C
36	Mme	SCHECK Christel	0,99	C
37	M	THEOBALD Hubert	1,00	C
38	Mme	VING Nadège	0,94	C
39	M	WAX Dominique	1,00	C
40	M	WEBER Claude	1,00	B
41	Mme	WEBER Corinne	1,00	C
			<b>38,19</b>	

- soit au total 41 agents, représentant 38,19 Equivalent Temps Plein (ETP),
- le nombre d'agents de catégorie A était de 2, celui des catégories B de 5 et de 34 pour les catégories C,
- 18 des agents permanents étaient des hommes et 23 des femmes.

La masse salariale constatée au compte administratif 2016 au chapitre 012 (Salaires et charges) a été de **1 516 016,78 €** contre 1 543 793,10 € en 2015, soit une diminution de 27 776,32 €. Cette diminution, comme prévu, est dû aux facteurs suivants :

- le remboursement à la commune de Falck du coût de la formation de la policière municipale recrutée en 2015 suite à sa mutation, soit un montant de 11 466,32 €, non exigible en 2016,
- le paiement en 2015, de la somme de 52 688,84 € au titre de l'assurance statutaire de personnel représentant la période 2014-2015, contre 21 034,40 € pour 4 trimestres pour 2015, soit un surcoût budgétaire de 31 654,44 €,
- la mise en oeuvre d'une politique de modération salariale entamée depuis le début de la mandature qui continue à produire ses effets.

En 2017, la masse salariale pourrait légèrement augmenter compte tenu des éléments suivants :

- la poursuite de la hausse des cotisations sociales liée à la mise en oeuvre pluriannuelle de la Loi Fillon sur les retraites de 2010, dont l'incidence est programmée jusque 2020,
- le cumul en année pleine de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 0,6% en juillet 2016, puis de 0,6% à nouveau en février 2017.
- la mise en oeuvre probable du régime indemnitaire RIFSEEP courant 2017.

En revanche, les éléments suivants pourraient modérer l'impact des tendances haussières décrites ci-dessus :

- la diminution en 2017 (et les 3 années suivantes) de 7 000 € du coût du contrat d'assurance statutaire par rapport à 2016 dans le cadre de la souscription du contrat mutualisé avec le centre de gestion de la Moselle,
- la mise en oeuvre potentielle du coefficient de présence (modération à la baisse du régime indemnitaire en fonction de l'absentéisme médicalisé des agents)
- la poursuite de la politique de modération salariale voulue et décidée par le Conseil Municipal dans le cadre du projet d'optimisation du fonctionnement des services municipaux.

Compte tenu toutefois des incertitudes liées au calendrier électoral pour l'année en cours, il conviendrait, par sécurité, d'ajuster les prévisions budgétaires 2017 au chapitre 012 en hausse par rapport aux réalisations de 2016, soit au niveau des réalisations de l'année 2015 (1 540 000 €).

- Les subventions aux associations

S'agissant des subventions versées et/ou rattachées elles ont représenté les sommes suivantes ces dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
subventions	201 660,61	201 851,11	199 144,41	197 524,57	176 500,77	169 078,50

Force est de constater une maîtrise en euros courants des aides aux associations ces dernières années.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, le montant global 2017 ne pourra excéder celui de 2016, soit 170 000 €.

Il n'en reste pas moins, que, même si le poste de subvention est facultatif pour la collectivité, il ne semble pas réaliste d'imposer des diminutions importantes supplémentaires.

- Les provisions

En 2016, la Commune a provisionné 250 000 € pour l'acquisition future de l'Ensemble Immobilier rue de Sarrelouis, ainsi que 50 000 € pour la deuxième tranche du programme de mise en peinture du Groupe Scolaire Pol Grandjean.

Cette dépense budgétaire a pesé sur les résultats de l'exercice 2016 au niveau du fonctionnement.

Cette politique devra toutefois être poursuivie en 2017 sensiblement au même niveau que l'année précédente.

## 5. Les recettes d'investissement

Pour l'essentiel, les recettes d'investissement seront comparables en 2017 à celles de 2016, à l'exception notable du FCTVA. Les recettes de la FCTVA ont été de 281 964,13 € en 2016, car calculées sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2014 et notamment les travaux afférents à l'aménagement du parc de la Nied.

Le FCTVA 2017 sera quant à lui calculé sur les dépenses de l'année 2015 bien moindres.

Par conséquent, le montant du FCTVA 2017 ne devrait pas excéder 75 000 €

Des demandes de subvention relatives à un certain nombre de projets d'investissements sont en cours. A l'heure actuelle, aucune attribution n'a encore été notifiée à la collectivité.

## 6. Travaux 2017

Les dépenses et recettes suivantes seront prévues en 2017 au titre des restes à réaliser de l'exercice 2016 :

<b>DEPENSES</b>					
CH	Article	Op	Fonction	Description	Montant
204	20422	381	90	FISAC entreprises	5 000,00
21	2135	NI	212	Vidéophone école	768,90
21	2135	521	211	Revêtement sols ecole maternelle	2 622,52
21	2138	NI	01	Acquisitions foncières	145 000,00
21	2152	513	814	Remplacement lampadaire rue République	3 840,00
21	2184	519	71	Chalets de Noël	3 060,00
21	2184	519	71	Eclairage interieur et renforcement chalets	816,72
21	2184	519	71	Auvent chalet pere Noël	252,50
21	2184	519	71	Planchers chalets	106,80
21	2188	514	814	Fusibles dispositif permanent éclairage Noël	66,53
23	2315	244	822	Extension busage chemin rural Heckling	1 920,00
23	2315	454	822	Cameras Parc Nied secteur Etang	5 978,40
23	2315	454	822	Cameras Parc Nied secteur Plage	10 530,00
23	2315	454	822	Liaison électrique caméras secteur plage	9 260,40
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES</b>					<b>189 222,77</b>

<b>RECETTES</b>					
CH	Article	Op	Fonction	Description	Montant
13	1321	381	90	Subvention investissement FISAC	5 000,00
13	1321	470	411	Subvention FSIL plafonds gymnase	46 660,00
13	1321	509	212	Subvention DETR étanchéité préau école PG	10 255,00
13	1323	454	822	Subvention Pacte 57 Parc Nied	101 706,18
13	1328	517	823	Subvention broyeur à branches	10 500,00
16	1641	NI	01	Solde emprunt 2016	50 000,00
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER EN RECETTES</b>					<b>224 121,18</b>

Outre ces mouvements, les opérations d'investissement suivantes sont susceptibles d'être réalisées :

- le programme de travaux 2017 tel que préconisé par la commission des travaux et des affaires immobilières du 9 février 2017, (modifié pour tenir compte des contingences techniques, de la faisabilité et de la plus grande précision des estimatifs des opérations), pour un total estimé de **2 082 028 TTC €**.
- la réalisation de l'extension du service périscolaire, pour un montant estimé à **859 400 € TTC**

Toutefois, compte tenu du caractère contraint du budget 2017 (baisse des dotations, poursuite du provisionnement, baisse du FCTVA), le budget primitif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal se caractérisera nécessairement par :

- des arbitrages financiers préalables,
- des inscriptions d'opération d'équipement dont la réalisation sera conditionnelle (en fonction des subventions obtenues).

## ANNEXE - LISTE DES OPERATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE REALISEES EN 2017

Type	Description	Montant	Propositions commisison par opération	Propositions commission par service	Report à une date ultérieure
Bâtiments	Peinture Groupe scolaire T2	78 500,00	X	904 400,00	
	Revêtements de sols école maternelle	11 800,00	X		
	Réfection 2 salles de classe Pol Grandjean	4 500,00	X		
	Automatisation portails gare routière groupe scolaire	9 600,00	X		
	Aménagement de nouveaux locaux périscolaires	800 000,00	X		
	Remplacement vitrage et store école de musique	335,00	X	17 023,00	
	Travaux mise en sécurité école de musique	16 688,00	X		
	Cépis façade bâtiment 4 avenue de la gare	9 200,00			X
	Fenêtres aluminium local seniors	6 500,00			X
	Remplacement chaudière à la brigade de gendarmerie	15 000,00	X	63 605,00	
	Nettoyage toitures et lasure dessous toits gendarmerie	35 000,00			X
	Mise en sécurité casernement gendarmerie	47 100,00	X		
	Travaux sanitaires logements gendarmerie	1 005,00	X		
	Règlage portail gendarmerie	500,00	X		
	Peintures extérieures mur droit salle des fêtes	1 700,00	X	764 840,00	
	Peintures intérieures mur soubassement gymnase	7 600,00			X
	Remplacement armoire électrique générale gymnase	13 800,00	X		
	Extension du DOJO structure métallique	172 000,00			X
	Revêtements muraux salle des fêtes et crépissage	18 000,00	X		
	Réparations diverses salle des fêtes	4 140,00	X		
	Remplacement turbines cuisine salle des fêtes	2 600,00	X		
	Terrain synthétique stade mlunicipal	722 000,00	X		
	Entretien annuel tennis extérieur	2 000,00	X		
	Sous compteur d'eau pour le stade municipal	600,00	X		
	Rénovation crépis et garde corps bâtiment premiere cour	18 000,00		0,00	X
	Conformité PMR bâtiments selon ADAP 2017-2022	160 800,00		0,00	X
	Remplacement porte de garage rue d'Alzing	2 400,00			X
	Chaudière gaz Mairie et tubage	21 100,00	X	22 900,00	
	deuxième écran contrôle vidéo protection	1 800,00	X		
	Serrure numérique à badge Mairie	3 300,00			X
Cloture du boulodrome côté route de Benting	14 000,00	X	14 000,00		
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>2 201 568,00</b>	<b>1 786 768,00</b>	<b>1 786 768,00</b>	<b>414 800,00</b>
Voirie réseaux et espaces publics	Remplacement armoire électrique EP rue bénédictins	3 000,00	X	159 050,00	
	Revêtements chaussée impasse sainte Véronique	20 000,00			X
	Entretien courant du parc routier communal	13 000,00	X		
	Panneaux pédagogiques Parc de la Nied	2 000,00	X		
	Abri bus avenue de l'Europe et rue de Madrid	3 000,00			X
	Abri bus Fontaine de Heckling	2 500,00			X
	Réfection croisement rue de Sarrelouis Petite suisse	99 000,00			X
	Garde corps du pont d'Aidling	750,00	X		
	Réparation ouvrage d'art à Aidling	48 000,00	X		
	Coussins berlinois rue du Luxembourg	5 500,00	X		
	Bornage de l'emprise impasse rue de Sarrelouis	1 000,00	X		
	Clôture aire de jeux de Benting côté rue de Sarrelouis	1 020,00			X
	Remplacement d'un avaloir rue de Dublin	5 400,00	X		
	Enrobés parking rue de Copenhague	11 000,00			X
	Mise en conformité panneaux directionnels divers	1 500,00	X		
	Rénovation mur enceinte extérieur place du marché	30 000,00	X		
	Rénovation muret rue du Maréchal Ney	5 000,00	X		
	FP 5 caméras entrées de ville	32 000,00			X
Réparation feu rue de Sarrelouis et feux piétons	7 000,00	X			



Voirie réseaux et espaces publics	Résine sols aires de jeux du Parc de la Nied	2 500,00	X	159 050,00		
	Aménagements divers parcours de santé	2 500,00	X			
	Remplacement lanternes rue de la République	17 000,00				X
	Remplacement lumendars par horloges astrologiques	16 000,00	X			
	FP d'un miroir rue de la petite suisse	500,00	X			
	Création d'un puits FP pompe stade	13 200,00	X			
	FP de bandes d'éveils pour mal voyants sous les porches	2 200,00	X			
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>344 570,00</b>	<b>159 050,00</b>		<b>159 050,00</b>	<b>185 520,00</b>
Acquisitions diverses	Mobilier 1 salle de classe Pol Grandjean	2 800,00	X	21 900,00		
	Store fenetre 1 salle de classe Pol Grandjean	1 500,00	X			
	6 sèche mains Groupe Scolaire	3 600,00	X			
	Panneaux signalisations gare routière groupe scolaire	3 000,00	X			
	FP caméras gare routière école + carte graphique	11 000,00	X			
	Achat mini balai mécanique salle des fêtes	1 500,00		10 360,00	X	
	Remplacement auto laveuse salle des fêtes	9 500,00	X			
	Remplacement lave linge salle des fêtes	700,00	X			
	Achat de signalisations murtales salle des fêtes	160,00	X			
	FP caméra supplémentaire complexe sportif	4 420,00				X
	FP enseigne à l'espace culturel	2 150,00	X	2 150,00		
	Camion pour l'équipe maçonnerie	37 000,00	X	60 300,00		
	Attache de remorque sur boxeur	1 000,00				X
	Réparation grue camions PL	7 000,00				X
	Rénovation panier nacelle	7 200,00	X			
	Outillage divers ateliers	15 000,00	X			
	Réparation direction tracteur tondeuse Rocha	1 100,00	X			
	Achat d'un nouveau tracteur	21 000,00				X
	Option roues mixtes pour tracteur	1 800,00				X
	Option relevage lame déneigement et saleuse	1 650,00				X
	Option épandeur engrais terrain foot	700,00				X
	Achat d'une épareuse pour talus et fossés	7 100,00				X
	Achat d'un désherbeur à eau chaude	27 500,00				X
	Désherbeur mécanique pour caniveaux et trottoirs	12 000,00				X
	Achat défibrillateur pour centre ville	2 000,00	X		2 000,00	
	Budget fleurissement	15 000,00	X		15 000,00	
	Budget peinture routière	9 000,00	X	9 000,00		
	Achat de 3 à 5 chalets de Noël	5 500,00	X	15 500,00		
	Achat de motifs de Noël	10 000,00	X			
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>221 880,00</b>	<b>136 210,00</b>	<b>136 210,00</b>	<b>85 670,00</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 768 018,00</b>	<b>2 082 028,00</b>	<b>2 082 028,00</b>	<b>685 990,00</b>	